

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INTERMEDIARES

Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

La Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2025 accompagnés du rapport d'examen limité du commissaire aux comptes, Mr Mohamed BAHLOUL.

Société Tunisienne du Marché de Gros**BILAN**
AU 30 JUIN 2025
(Arrondi en dinar tunisien)

Actifs	Notes	Au 30/06/2025	Au 30/06/2024	Au 31/12/2024
ACTIFS NON COURANTS				
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles	1	365 634	357 816	365 634
(-) Amortissements		-341 130	-323 215	-332 629
		24 504	34 601	33 005
Immobilisations corporelles	2	40 720 023	40 554 627	40 805 411
Amortissements		-33 394 873	-32 328 289	-33 016 015
(-) Provisions				
		7 325 150	8 226 338	7 789 396
Immobilisations financières	3	1 209 105	1 140 191	971 369
Total des actifs non courants		8 558 759	9 401 130	8 793 770
ACTIFS COURANTS				
Stocks		120 100	86 813	186 504
(-) Provisions		-18 342	-18 342	-18 342
		101 758	68 471	168 162
Clients et comptes rattachés		655 204	628 871	657 319
(-) Provisions		-623 953	-584 670	-624 219
		31 251	44 201	33 100
Autres actifs courants	4	2 489 608	2 396 544	2 170 476
(-) Provisions		-104 270	-71 097	-105 046
		2 385 338	2 325 447	2 065 430
Placement et autres actifs financiers	5	24 500 000	22 000 000	28 000 000
Liquidités et équivalents de liquidités	6	3 212 658	3 017 069	1 798 929
Total des actifs courants		30 231 005	27 455 188	32 065 621
Total des actifs		38 789 764	36 856 318	40 859 391
Société Tunisienne du Marché de Gros				

BILAN
AU 30 JUIN 2025
(Arrondi en dinar tunisien)

Capitaux propres et passifs	Notes	Au 30/06/2025	Au 30/06/2024	Au 31/12/2024
CAPITAUX PROPRES				
Capital social	7	13 200 000	13 200 000	13 200 000
Réserves	8	12 842 824	12 326 036	12 291 136
Résultats reportés		69	143	143
Subvention d'équipement		1 946 500	1 946 500	1 946 500
Total des capitaux propres avant résultat		27 989 393	27 472 679	27 437 779
Résultat de l'exercice		4 486 177	3 535 134	7 058 807
Total des capitaux propres avant affectation		32 475 570	31 007 813	34 496 586
PASSIFS				
Passifs non courants				
Autres passifs financiers	9	339 164	336 986	337 551
Total des passifs non courants		339 164	336 986	337 551
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés		1 044 122	1 371 949	1 291 017
Provisions pour litiges		381 405	376 492	381 405
Autres passifs courants	10	4 549 503	3 763 078	4 352 832
Total des passifs courants		5 975 030	5 511 519	6 025 254
Total des passifs		6 314 194	5 848 505	6 362 805
Total des capitaux propres et des passifs		38 789 764	36 856 318	40 859 391

Société Tunisienne du Marché de Gros

ETAT DE RESULTAT AU 30 JUIN 2025 (Arrondi en dinar tunisien)

	Notes	Au 30/06/2025	Au 30/06/2024	Au 31/12/2024
Produits d'exploitation				
Revenus	11	9 897 077	8 541 084	18 543 742
Reprise/provisions		1 042	0	0
Subvention d'exploitation		8 395	0	0
Production immobilisée		0	0	0
Total des produits d'exploitation		9 906 514	8 541 084	18 543 742
Charges d'exploitation				
Variation de stocks		66 404	47 947	-51 744
Achats marchandises		0	3 823	145 187
Achats d'approvisionnement consommés		297 768	310 469	665 109
Charges de personnel	12	3 815 418	3 947 656	8 094 143
Dotations aux amortissements et provisions	13	558 365	642 606	1 418 159
Autres charges d'exploitation	14	795 750	627 152	1 616 956
Total charges d'exploitation		5 533 705	5 579 653	11 887 810
Résultat d'exploitation		4 372 809	2 961 431	6 655 932
Produits de placements nets		1 226 107	1 230 618	2 333 406
Autres gains ordinaires		105 715	10 784	19 836
Autres pertes ordinaires		0	-2	-3
Résultat des activités ordinaires avant impôts		5 704 631	4 202 831	9 009 171
Impôts sur les bénéfices	15	-1 218 454	-667 697	-1 950 364
Résultat des activités ordinaires après impôts		4 486 177	3 535 134	7 058 807
Résultat net de l'exercice		4 486 177	3 535 134	7 058 807

Société Tunisienne du Marché de Gros

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE AU 30 JUIN 2025 (Arrondi en dinar tunisien)

	Note	Au 30/06/2025	Au 30/06/2024	Au 31/12/2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Résultat de l'exercice		4 486 177	3 535 134	7 058 807
Ajustement pour amortissements et provisions		558 365	642 606	1 418 159
Reprise sur provision		-1 042	0	0
Variation des stocks	16	66 404	47 947	-51 744
Variation des clients	17	2 115	7 400	-21 048
Variation des autres actifs	18	-319 132	-685 246	-459 178
Variation des passifs courants	19	9 618	-446 782	-65 946
Plus values sur cession d'immob.		-104 142	0	0
Flux de trésorerie liés aux activités de l'exploitation		4 698 363	3 101 059	7 879 050
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements				
Décaiss. provenant de l'acquisition d'immob corp. et incorp.	20	-145 570	-126 870	-257 487
Encaiss. provenant de la cession d'immob corp. et incorp.		104 142	0	0
Encaiss./Décaiss provenant de rembour des prêts aux personnels		-237 736	-103 584	65 238
Variation des cautionnements reçus	21	1 613	-241	324
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-277 551	-230 695	-191 925
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Distribution de dividendes		-6 335 890	-6 863 880	-6 863 880
Alimentation fonds social		-705 881	-765 086	-765 086
Décaiss./Encaiss. sur fonds social		534 688	573 408	538 507
Encaissement subvention d'investissement		0	0	0
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		-6 507 083	-7 055 558	-7 090 459
Variation de trésorerie		-2 086 271	-4 185 194	596 666
Trésorerie au début de période		29 798 929	29 202 263	29 202 263
Trésorerie à la fin de la période		27 712 658	25 017 069	29 798 929

NOTES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

AU 30/06/2025

A – PRESENTATION DE LA SOCIETE :

A. 1 – Fiche signalétique de la Société :

Exercice	: du 1 ^{er} Janvier au 30 Juin 2025
Raison sociale	: La Société Tunisienne des Marches de Gros « SOTUMAG »
Forme juridique	: Société anonyme
N° registre de Commerce	: B 193791996
Mle. Fiscal	: 012748 / E
Identifiant Unique RNE	: 0012748E
Date de création	: 04 Décembre 1980
Adresse	: Route de Nâassen Bir – Kassâa Ben Arous

A. 2 – Caractéristiques :

- Activité principale	: Gestion du MIN de Bir - Kassâa
- Nombre d'établissement	: 01
- Montant du capital	:13.200.000 dinars Tunisiens.
- Répartition du capital :	
Etat Tunisien	: 37,50 %
Public	: 49,96 %
O.C.T.	: 07,55 %
O.T.D.	: 0,5 %
Autres	: <u>04,49 %</u>
Total	100,00%

B-PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

B.1 – Respect des normes comptables Tunisiennes :

Les états financiers de la société ont été élaborés en application des dispositions de la loi 96-112 du 31/12/1996 relative au nouveau système comptable des entreprises.

B.2 – Base de mesure et principes comptables pertinents appliqués :

B.2 -1 : Immobilisations incorporelles :

Les éléments incorporels figurant au bilan sont des actifs non monétaires identifiables, sans substance physique, destinés à être utilisés pendant plus d'une période comptable pour les besoins propres de la société.

Ils contribuent à l'augmentation des avantages économiques futurs de la société et peuvent être mesurés de façon fiable.

Les logiciels sont amortis d'une manière linéaire sur une période de trois (03) ans, la règle du prorata temporis est appliquée pour les acquisitions faites au cours de l'exercice.

B .2 -2. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont inscrites parmi les actifs conformément à la norme comptable Tunisienne n° 5.

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition T.T.C. Sont inclus dans le coût d'acquisition, le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables, ainsi que les autres frais engagés pour mettre le bien en état de marche en vue de l'utilisation prévue.

Les dépenses postérieures relatives aux immobilisations corporelles prises en compte sont ajoutées aux valeurs comptables de celle-ci quand elles contribuent à l'amélioration des avantages futurs attendus.

La société pratique la méthode de l'amortissement linéaire.

Les taux retenus sont ceux prévus par le décret n°2008-492 du 25 février 2008, fixant les taux maximum d'amortissements linéaires. La base d'amortissement est le coût d'acquisition.

B. 2 -3 Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont constituées, essentiellement, des éléments suivants :

- Les prêts à plus d'un an accordés au personnel dans le cadre du fonds social ;
- Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banques sont exclus. Ils font l'objet d'un réajustement en fin d'exercice à leur juste valeur. Les moins values dégagées sont provisionnées.
- Les placements à long terme auprès des institutions financières.

B. 2 -4 Revenus :

Les produits sont constatés quotidiennement pour les redevances sur chiffre d'affaires et mensuellement pour les loyers.

B . 2 –5 Les placements :

Les placements de la SOTUMAG sont des placements à très court terme et très liquides. Ils sont constitués principalement par des dépôts à terme et des bons de trésor.

A l'arrêté des comptes les intérêts courus et non encore échus sont comptabilisés en tant que produits à recevoir.

NOTE 1 : Immobilisations incorporelles :

Ce poste est composé de logiciels informatiques :

DESIGNATIONS	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS			V.N.C. 30/06/25
	Solde au 31/12/24	Acquisition 1sem.2025	Cessions 1sem.2025	Solde au 30/06/25	solde au 31/12/24	Dotation 1sem.2025	Solde 30/06/25	
Logiciel	365 634			365 634	332 629	8 501	341 130	24 504
Total	365 634	0	0	365 634	332 629	8 501	341 130	24 504

NOTE 2 : Immobilisations corporelles

DESIGNATIONS	IMMOBILISATIONS					AMORTISSEMENTS / PROVISIONS					V.N.C 30/06/25
	Au 31/12/24	Acquisition s 1sem.2025	Sortie d'actif	reclass.	Au 30/06/25	au 31/12/24	Dotation 1sem.2025	reclass.	reprise Amort.	au 30/06/25	
Terrains et aménagement terrains	158 655			0	158 655	45 246	0			45 246	113 409
Constructions	30 368 082			45 739	30 413 821	26 262 854	402 109	22 500		26 687 463	3 726 358
Inst. Génér. Agenc. et amén. Construction	2 535 198	84 739		-45 739	2 574 198	2 236 682	45 848	-22 500		2 260 030	314 168
Inst. Tech. Matériel et outillage industriel	579 564	808	-27 527	0	552 845	532 972	6 317		-27 526	511 763	41 082
Equipements frigorifiques	931 942				931 942	895 371	7 511			902 882	29 060
Matériel de transport	1 866 268		-143 480		1 722 788	1 719 911	54 617		-143 480	1 631 048	91 740
Inst. Génér. Agenc. et amén. Divers	37 752	71			37 823	37 752	29			37 781	42
Equipements de bureau	362 882				362 882	344 789	2 979			347 768	15 114
Matériel informatique	1 065 652				1 065 652	940 438	30 454			970 892	94 760
Immobilisations en cours (voir note 2.1)	2 899 416				2 899 416	0	0			0	2 899 416
Total des immobilisations corporelles	40 805 411	85 617	-171 006	0	40 720 023	33 016 015	549 864	0	-171 006	33 394 873	7 325 150

Note 2 . 1 : Immobilisations en cours :

DESIGNATIONS	IMMOBILISATIONS EN COURS				PROVISIONS			VALEUR COMPTABLE NETTE	
	solde au 31/12/2024	Travaux 2025	Reclassement 2025	Solde au 30/06/25	solde au 31/12/24	Reprise/Provision au 30/06/25	Solde 30/06/25	31/12/2024	30/06/2025
- Construction en cours station valorisation des déchets	2 899 416			2 899 416	0	0	0	2 899 416	2 899 416
Total	2 899 416	0	0	2 899 416	0	0	0	2 899 416	2 899 416

NOTE 3 : Immobilisations financières :

DESIGNATIONS	Solde au 31/12/24	Mouvements 2025	Solde au 30/06/25
- Titres de participation (Foire Internationale de Tunis)	40 000		40 000
- Dépôts et cautionnement	2 780		2 780
- Prêts à plus d'un an au personnel	928 589	237 736	1 166 325
TOTAL	971 369	237 736	1 209 105

NOTE 4 : Autres actifs courants :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
- Personnel, Prêts à mois d'un an	436 099	376 836	498 918
- Débiteurs divers	535 807	470 335	506 455
- Produits à recevoir (1)	1 389 286	1 441 197	1 010 986
- Charges constatées d'avance (2)	126 770	106 530	152 471
- Fournisseurs d'immo. Av/commandes	1 646	1 646	1 646
Total	2 489 608	2 396 544	2 170 476
Provisions	-104 270	-71 097	-105 046
Total	2 385 338	2 325 447	2 065 430

1. Le compte "produits à recevoir" enregistre principalement les loyers à recevoir sur les mandataires et locataires de divers locaux pour un montant de 348 627 DT, les produits financiers sur placements et comptes courants à recevoir pour un montant de 1 040 659 DT.
2. Les charges constatées d'avances représentent essentiellement les stocks de fournitures de bureau, de fournitures électriques et de pièces de rechanges.

NOTE 5 : Placements et autres actifs financiers :

Les placements de la SOTUMAG totalisent au 30/06/2025 24 500 000DT. L'excédent de trésorerie de la SOTUMAG est placé en certificats de dépôt et des comptes à terme auprès des institutions financières.

Un montant de 17 Millions DT a été placé auprès de la Trésorerie Générale de Tunisie depuis le 04 Septembre 2023. Les intérêts sont perçus au terme de chaque année.

NOTE 6 : Liquidités et équivalents de liquidités :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
- Banques	3 207 552	3 014 813	1 797 573
- Caisse	5 106	2 256	1 356
Total	3 212 658	3 017 069	1 798 929

NOTE 7 : Capital social :

Nombre d'actions : 13 200.000

Valeur nominale de l'action : 1 DT

La répartition des actions se présente comme suit :

Etat Tunisien	37,5 %
Public	49,96 %
O.C.T.	7,55 %
O.T.D.	0,5 %
Autres	4,49 %
Total	100 %

TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU 30/06/2025

Désignation	Total des capitaux propres	Capital social	Réserves légales	Réserves pour fonds social	Réserves Extra-ordinaires	Autres réserves	Résultats 2024	Résultats 1sem 2025	Résultats reportés	subventions d'investissements
Solde au 31/12/24 (avant affectation)	34 496 586	13 200 000	1 320 000	2 683 268	8 247 867	40 000	7 058 807	0	143	1 946 500
Affectation du résultat 2023 :										
Réserves légales										
Réserves pour fonds social				705 881			-705 881			
Dividendes exercice 2024							-6 336 000			
Réserves extra ordinaires					17 000		-17 000			
Variation des résultats reportés							74		-74	
Dons octroyés FS 1 sem 2025				-197 320						
Intérêts encaissés sur prêts FS 1 sem 2025				26 128						
Résultat au 30/06/2025								4 477 192		
Subventions d'investissements encaissées										
Solde au 30/06/2025 (après affectation)	32 466 585	13 200 000	1 320 000	3 217 957	8 264 867	40 000	0	4 477 192	69	1 946 500

NOTE 8 : Réserves :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Réserves légales	1 320 000	1 320 000	1 320 000
Réserves Extraordinaires	8 264 867	8 247 867	8 247 867
Réserves pour fonds social	3 217 957	2 718 168	2 683 269
Autres réserves	40 000	40 000	40 000
Total	12 842 824	12 326 035	12 291 136

NOTE 9 : Autres passifs financiers :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Cautionnements reçus	339 164	336 986	337 551
Total	339 164	336 986	337 551

Cette rubrique présente au 30 Juin 2025 un solde créditeur de 339 164 DT représentant les cautionnements pris en garantie par la « SOTUMAG » sur les opérateurs du MIN.

NOTE 10 : Autres passifs courants :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Personnel – Rémunération due	115 972	0	0
Personnel - provisions pour congés à payer	352 980	326 603	306 162
Etat, impôts et taxes	2 905 202	2 437 350	3 002 856
Organismes de sécurité sociale	391 187	388 312	536 530
Créditeurs divers	84 450	88 787	67 329
Pharmacie et Labo. Conventionnés	103 032	108 681	126 478
Comptes de régularisation passifs	594 884	411 659	311 791
Associés dividendes à payer	1 796	1 686	1 686
Total	4 549 503	3 763 078	4 352 832

NOTE 11 : Revenus :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Redevances fruits et légumes	7 115 782	5 870 348	12 991 231
Redevances poissons	1 883 173	1 745 509	3 716 454
Vente Glace	43 194	45 837	108 442
Ventes imprimés spécifiques	82 522	84 304	171 034
Ventes imprimantes thermiques et toners	1 100	1 100	2 200
Loyer fruits et légumes	331 303	328 826	658 399
Loyer poissons	48 000	49 998	99 663
Loyer Magasins dattes	32 069	33 090	66 181
Loyer entrepôt emballages	65 207	77 473	146 420

Loyer divers	224 871	239 062	436 789
Produits assistance informatique	49 439	44 489	93 727
Autres revenus	20 417	20 626	52 862
Ventes liées à une modification comptable	0	422	340
Total revenus	9 897 077	8 541 084	18 543 742

Les revenus ont enregistré une augmentation de 1 355 993 DT (+15,8%) par rapport au 1er semestre 2024. Les redevances sur fruits et légumes ont enregistrées une évolution de 1 245 434 DT alors que les redevances poissons ont augmenté de 137 664 DT.

NOTE 12 : Charges de personnel :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Salaire	2 551 282	2 538 865	5 122 862
Prime de rendement et productivité	276 015	300 420	825 747
13 ^{ème} mois	115 869	130 866	241 495
Avantages en nature	124 464	114 224	249 618
Congés payés	46 818	95 139	74 697
Charges sociales	534 724	553 956	1 139 365
Autres charges sociales	267 433	271 627	556 986
Charge de perso. liées à une mod. Compt.	2 417	16 941	19 761
Total	3 919 022	4 022 038	8 230 838
Transfert de charges salaires/primes	-79 866	-51 065	-99 458
Transfert de charges CNSS	-12 247	-8 467	-17 911
Transfert de charges Assurance groupe	-11 491	-14 850	-19 326
Total	3 815 418	3 947 656	8 094 143

NOTE 13 : Dotations aux amortissements et aux provisions :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Dotations aux amortis. des immob. Incorporelles	8 501	8 037	17 451
Dotations aux amortis. des immob. Corporelles	549 181	609 191	1 296 918
Dotations aux prov. pour dépréciation clients	0	0	39 548
Dotations aux prov. Dépréc. des autres actifs courants	0	0	33 950
Dotations aux prov. Pour litiges	0	25 378	30 292
Dotations aux amortis. des immob. Liées à mod.cpbles	683	0	0
Total	558 365	642 606	1 418 159

NOTE 14 : Autres charges d'exploitation :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Services extérieurs (1)	527 749	394 669	1 054 848
Charges diverses ordinaires	12 500	10 678	24 187
Impôts, taxes et versements assimilés.	296 716	253 976	547 695
Charges diverses liées à modif.compble	0	0	0
Total	836 965	662 323	1 626 730
Transfert de charges	-41 215	-32 171	-9 774
Total	795 750	627 152	1 616 956

NOTE 14 - 1 : Services extérieurs :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Entretiens et réparations patrimoine du MIN	138 953	157 189	307 017
Primes d'assurance	51 803	48 626	110 678
Etudes et recherches et divers services exter.	26 027	17 992	44 098
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	41 491	51 284	124 307
Publicité et relations publiques	62 407	72 480	110 384
Subventions et dons	160 000	0	275 000
Missions et réceptions	15 290	8 174	15 008
Frais postaux et de télécommunications	24 305	20 405	45 404
Services bancaires et assimilés	710	14 630	15 548
Services extérieurs liés à une mod. comptable	17 407	3 889	7 528
Total	538 393	394 669	1 054 974
Transfert de charges	-10 644	0	-126
Total	527 749	394 669	1 054 848

NOTE 15 : Impôt sur les bénéfices :

Bénéfice brut comptable :	5 887 400
Réintégrations	+245 707
Déductions	- 40 836
Bénéfice imposable	6 092 271
Impôt sur bénéfices 20%	1 218 454

NOTE 16 : Variation des stocks :

Cette rubrique totalise au 30/06/2025 une variation positive de 66 404 DT détaillée comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
- Stock au N	-120 100	-86 813	-186 504
- Stock au N-1	186 504	134 760	134 760
TOTAL	66 404	47 947	-51 744

NOTE 17 : Variation des clients :

Les créances clients accuse au 30 juin 2025 une variation positive de 2 115 DT et se détaille ainsi :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
- Créances clients au N	-655 204	-628 871	-657 319
- Créances clients au N - 1	657 319	636 271	636 271
TOTAL	2 115	7 400	-21 048

NOTE 18 : Variation des autres actifs :

Les autres actifs totalise au 30 juin 2025 une variation négative de 319 132 DT et se détaille ainsi :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
- Autres actifs courants au N	-2 489 608	-2 396 544	-2 170 476
- Autres actifs courants au N - 1	2 170 476	1 711 298	1 711 298
TOTAL	-319 132	- 685 246	-459 178

NOTE 19 : Variation des passifs courants :

La variation des passifs courants totalise au 30 juin 2025 la somme de 9 618 DT ventilée comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Passifs courants au N	5 975 030	5 511 519	6 025 254
Fournisseurs d'immob. au N	-594 417	-557 355	-682 194
Fournis. d'immo. Retenue de garantie au N	-62 049	-31 595	-34 742
Fournis. d'immo. caution au N	-518	0	0
Passifs courants au N - 1	-6 025 254	-6 055 451	-6 055 451
Fournisseurs d'immo. Au N - 1	682 194	676 302	676 302
Fournis. d'immo. Retenue de garantie au N – 1	34 742	35 296	35 296
Actionnaire dividendes à payer N	-1 796	-1 685	-1 685
Actionnaire dividendes à payer N- 1	1 685	1 566	1 566
Provision pour litiges N	381 405	-376 492	-381 405

Provision pour litiges N-1	381 405	351 113	351 113
TOTAL	9 618	- 446 782	-65 946

NOTE 20 : Décaissements provenant de l'acquis. des immob. corp. et incorp. :

Les décaissements sur acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent au 30 juin 2025 à -145 570 DT et se détaillent comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Immob. Corporelle et incorporelle au N	-41 085 657	-40 912 443	-41 171 045
Immob. Corporelle et incorporelle au N - 1	41 171 045	40 946 547	40 946 547
Fournisseurs d'immob. Au N	594 417	557 355	682 194
Fournis. d'immob. retenue de garantie au N	62 049	31 595	34 742
Fournis. d'immo. caution au N	518	0	0
Fournisseurs d'immob. Au N - 1	-682 194	-676 302	-676 302
Fournis. d'immob. retenue de garantie au N - 1	-34 742	-35 296	-35 296
Sortie d'actif	-171 006	-38 326	-38 327
TOTAL	-145 570	-126 870	-257 487

NOTE 21 : Encaissement des cautionnements reçus :

La variation des cautionnements reçus au 30/06/2025 s'élève à -1 613 DT et se ventile comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
- Autres passifs financiers au N	339 164	336 986	337 551
- Autres passifs financiers au N - 1	-337 551	-337 227	-337 227
TOTAL	- 1 613	-241	324

NOTE 22. Engagements hors bilan :

Les engagements reçus par la SOTUMAG au 30/06/2025 s'élève à 228 370 DT et se détaillent comme suit :

Titulaire du marché	Objet du marché	Désignation	Montant	Banque
SES	Implantation d'une unité de valorisation des déchets organiques	définitive	75 298	Amen BANK
		définitive	31 724	Amen BANK
Med EQUIPEMENT	Acquisition matériel de balayage	définitive	11 353	BIAT
SERVITRA	Aménagement extérieur et rénovation des chaussées	définitive	42 119	QNB
GAT	Souscription des contrats d'assurance	définitive	8 221	BIAT
Zitouna takaful	Assurance du groupe 20-21-22	définitive	16 800	Zitouna takaful
SODEXO	Tickets Habillement	définitive	4 358	UIB
ARTYPO	Acquisition imprimés spécifiques	définitive	1 470	BNA
GAT	Souscription des contrats d'assurance 2016	définitive	9 604	BIAT
GAT	Souscription des contrats d'assurance à partir du 13/09/2024	définitive	16 368	BIAT
STE UP TUN	Tickets Habillement 2023	définitive	4 050	Amen Bank
ITALCAR	Acquisition 2 voitures de service	définitive	4 518	BIAT
MAAREFA	Acquis. rouleaux papiers Thermiques	définitive	2487	ELBARAKA
TOTAL			228 370	

Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS
INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2025**

Mesdames, messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Marchés de Gros (SOTUMAG),

1- Introduction :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la Société arrêtés au 30 Juin 2025.

Ces états financiers font apparaître un total net du bilan de D : 38 789 764 et un résultat bénéficiaire de D : 4 486 177.

2- Responsabilité de l'établissement des états financiers intermédiaires :

La Direction de la SOTUMAG est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

3- Etendue de l'examen limité :

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste essentiellement en des demandes d'informations auprès des responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit et en conséquence ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier.

En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

4- Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve des remarques développées dans les paragraphes qui suivent nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints, ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Société Tunisienne des Marchés de Gros au 30 Juin 2025, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période allant du premier Janvier 2025 au 30 Juin 2025, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4-1- La société possède 42 chambres froides, mais au lieu que ces chambres soient exploitées dans son objectif principal, elles ont été louées en tant que boxe d'emballages jusqu'à le mois d'avril 2024. Parallèlement, fin 2024 ces chambres ont fait l'objet d'une expertise afin qu'elles soient exploitées de nouveau dans son objectif principal.

Par conséquent, nous ne pouvons exprimer au sujet de ce manque à gagner pour la société aucune opinion.

4-2- La société procède annuellement à un inventaire physique des immobilisations. Les travaux de rapprochement ont cependant signalé l'absence de quelques équipements totalement amorties se rattachant aux chambres froides tel que condenseur avec 02 ventilateurs, 12 motos compresseurs, réservoir de liquide, 42 caches, une armoire électrique, 03 Bac d'eau et 14 ventilateurs.

Par conséquent, nous ne pouvons exprimer au sujet de ces équipements aucune opinion.

4-3- La rubrique Pharmacies et laboratoires conventionnés accuse au 30 juin 2025 un solde créditeur de D : 103 032. Cette rubrique englobe plusieurs soldes non justifiés surtout en ce qui concerne les pharmacies.

5- Paragraphes d'observations :

Sans remettre en cause notre conclusion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

5.1- La Société continue d'engager les procédures légales nécessaires au recouvrement des créances dues par trois mandataires de vente figurant parmi les personnes concernées par la procédure de confiscation prévue par le décret-loi n° 2011-13 du 14 Mars 2011 portant confiscation d'avoirs et de biens meubles et immeubles.

Ces créances s'élevaient à 909 175 DT dont 851 251 DT non comptabilisées et ne sont pas par conséquent provisionnées.

5.2- La Société a entamé depuis l'année 2010 des travaux de construction d'une station de traitement et de valorisation de déchets. Toutefois, ces travaux figurant à l'actif pour une valeur de

2 899 416 DT sont suspendus et la station n'est pas encore entrée en exploitation.

La subvention d'investissement versée par le ministère de l'environnement et d'autres organismes sous sa tutelle au profit de la Société pour une valeur de 1 946 500 DT figure parmi les capitaux propres, et n'a pas encore subi d'amortissement.

Le 03 décembre 2019 un expert judiciaire a été désigné, après requête adressée au président du tribunal de première instance, pour effectuer le diagnostic de l'état actuel de cette station.

Le rapport d'expertise a été communiqué au cours de l'exercice 2020.

La SOTUMAG a notifié en date du 13 Novembre 2020 la résiliation du contrat au représentant légal de la société chargée du projet et a demandé de mettre la station en sa possession.

Cette dernière a notifié à la SOTUMAG une ordonnance de paiement et a entamé une action en justice devant le tribunal administratif pour l'annulation de la décision de résiliation.

En date du 24 Février 2022, le tribunal de première instance de Ben Arous a annoncé un jugement commercial qui met en cause l'ordonnance de paiement réclamé par la société chargée du projet. Ce jugement a été notifié pour cette dernière en date du 14 Juin 2022 qui a fait projeter l'affaire devant la cours d'appel.

Suite au rapport envoyé par l'administrateur délégué en date du 30 Juin 2022, le gouverneur de Ben Arous a ordonné la société chargée du projet de quitter l'espace revenant à la SOTUMAG et occupé par cette dernière illégalement.

En date du 09 janvier 2024, l'avocat chargé de l'affaire a informé la société de la nomination de trois experts. A cet effet, la société a été convoquée à une réunion de travail en date du 09 février 2024 avec les experts désignées et le représentant légal de la société chargée du projet.

De même le ministère du commerce et du développement des exportations a décidé à la fin de l'année 2024, la création d'une comité de direction afin de trouver une solution adéquate pour redémarrer le projet.

5.3- L'arrêté du 15 août 2019, modifiant le règlement général de la Bourse a rendu obligatoire pour les sociétés cotées à la bourse de Tunis, la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et la nomination de deux administrateurs indépendants.

- En ce qui concerne la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général la société n'a pas encore achevé la mise à jour son statut selon les dispositions en vigueur afin de le soumettre à une Assemblée Générale Extraordinaire.

- Concernant la nomination de deux administrateurs indépendants conformément à la décision générale du CMF n°23 du 10 mars 2020, votre société a reçu en date du 09 Mai 2023 une notification auprès du CMF afin de l'inviter à régulariser cette situation avant la tenue de l'AGO

statuant sur l'exercice 2022 à l'effet de se conformer à la réglementation en vigueur sous peine d'encourir les sanctions prévues par les articles 40 et 82 nouveau de la loi n°94-117.

En réponse à cette notification, votre société a envoyé une lettre au CMF en date du 10 Mai 2023 pour lui expliquer sa volonté de régulariser cette situation dans les brefs délais tout en rappelant des dispositions des articles 21, 22 et 23 du décret Présidentiel n° 2022-303 du 29 mars 2022, fixant les principes relatifs au choix, à l'évaluation des performances des administrateurs représentant les participants publics et des administrateurs indépendants et à leur révocation ainsi que l'arrêté de la Cheffe du Gouvernement du 18 août 2022, fixant le calendrier modifiant la composition des conseils d'administration ou des conseils de surveillance des entreprises publiques mentionnées dans l'article 22 du décret Présidentiel n° 2022-303 du 29 mars 2022.

Votre société a reçu en date du 25 Octobre 2024 une notification auprès du CMF afin de l'inviter de publier un appel à candidature pour le poste d'administrateur indépendant.

En réponse à cette notification, votre société a envoyé une lettre au CMF en date du 30 Octobre 2024 pour lui informer qu'elle attend encore la publication des arrêtés d'applications mentionnés dans les articles 12 et 13 du décret Présidentiel n° 2022-303 du 29 mars 2022.

Tunis le 14 Août 2025

Le commissaire aux comptes

Mohamed BAHLOUL